

AAB – ENERGIES RENOUVELABLES XI
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 3 RUE DE L'ARRIVEE
75015 PARIS
EN COURS D'IMMATRICULATION

NOMINATION DE LA GERANCE

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le dix-sept décembre,

Monsieur Stanislas de LA ROCHEFOUCAULD, représentant de la société AN AVEL BRAZ SAS, associée unique de la société AAB – ENERGIES RENOUVELABLES XI, a établi le présent procès-verbal, conformément aux dispositions des articles 13 et 19 des statuts de ladite société.

I – NOMINATION DE LA GERANCE

L'associée unique nomme en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Stanislas de LA ROCHEFOUCAULD, demeurant 14 rue Duban à PARIS (75016).

Monsieur Stanislas de LA ROCHEFOUCAULD a, préalablement à l'établissement du présent acte, déclaré accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirmé n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

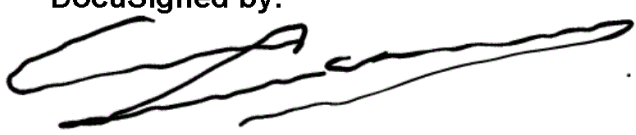
II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et des conditions statutaires.

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

La gérance ne percevra aucune rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions mais aura droit au remboursement des frais exposés dans l'intérêt de la société, sur présentation des justificatifs.

Monsieur Stanislas de LA ROCHEFOUCAULD

DocuSigned by:

EFC20119C77942C...
signé le 18/12/2025